



**Generali Iard**, Société Anonyme au capital de 59 493 775 euros - Entreprise régie par le Code des assurances  
552 062 663 RCS Paris - Siège Social : 7 boulevard Haussmann - 75009 Paris

**Generali Vie**, Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros - Entreprise régie par le Code des assurances  
602 062 481 RCS Paris - Siège Social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

### 100% PRO FABRICATION ET NEGOCE

**CONTRAT n° AP809223**      **AFFAIRE NOUVELLE** à effet DU 14 février 2017  
210005 / LUCIE CA / 081654

**Votre ASSUREUR CONSEIL 081654**

**ID CLIENT : A5555 / 016094421**

BEAUNE / ARCHEREAU ET MAROLLEAU  
20B RUE DU FG ST JACQUES  
BP 50052  
21202 BEAUNE CEDEX

DOMAINE A F GROS  
5 GRANDE RUE  
21630 POMMARD

#### DESCRIPTION DU RISQUE

LOCAUX PROFESSIONNELS ASSURES :

Adresse : 1 PLACE DE L'EUROPE  
21630 - POMMARD

Surface occupée des locaux professionnels : 892 m<sup>2</sup>

Vous êtes locataire des locaux professionnels

Vous êtes propriétaire du fonds de commerce

Il n'existe pas de créance hypothécaire sur les biens assurés

ASSURANCE DU BATIMENT POUR LE COMPTE DU PROPRIETAIRE

Les locaux professionnels ci-dessus désignés sont assurés tant pour le compte du souscripteur locataire que pour le compte du propriétaire.

#### PREVENTIONS

Moyens de protection et de prévention contre le vol : niveau A

Installation électrique vérifiée : non

Installation électrique contrôlée par thermographie infrarouge : non

Installation extincteurs mobiles vérifiée : non

Moyens de chauffage : niveau B

Robinets d'Incendie Armés vérifiés : non

Exutoires de fumées : non

Détection incendie : non

ACTIVITE PROFESSIONNELLE ASSUREE

Activité professionnelle exercée dans les locaux assurés :

VINS (PRODUCTEURS, NEGOCIANTS)

Effectif global (y compris vous-même) : 7 personnes

#### GARANTIES SOUSCRITES

**Seules les garanties mentionnées vous sont acquises.**

Incendie et événements assimilés

Catastrophes naturelles

#### MONTANTS

50000 EUR

50000 EUR

\*\*\*\* Le présent document comporte une suite page 2 \*\*\*\*

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

DATE (Si différente de la date d'émission)  
LE  
VOTRE SIGNATURE



L'ASSUREUR

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Suite aux dispositions particulières du contrat AP809223

page 2

210005 / LUCIE CA / 081654

Evénements climatiques	50000 EUR
Dégâts des eaux	5000 EUR
Vol - vandalisme : détériorations immobilières	GARANTI
Vol - vandalisme : dommages mobiliers	5000 EUR
Bris des glaces	GARANTI
frais réels sans excéder 5000 EUR	
Responsabilité en tant qu'occupant	GARANTI
Responsabilité civile générale	GARANTI
Défense amiable ou judiciaire	GARANTI
Recours et assistance judiciaire	GARANTI

### Votre COTISATION

**Vous devez 897,67 EUR** pour la période du 14 février 2017 au 31 janvier 2018, dont cotisation nette : 783,08 EUR, accessoires : 43,94 EUR, taxes : 70,65 EUR

Base annuelle : **812,00 EUR** (hors frais et taxes) **payable en 1 fois.**

Prochaine cotisation le 01 février 2018.

Valeur de l'indice à la souscription : 942,0.

### FRANCHISE GENERALE

Vous avez choisi une franchise générale de 283 EUR par sinistre.

Cette franchise générale s'applique en cas de sinistre dommages ou de responsabilité et se substitue aux franchises particulières prévues par ailleurs sauf si la franchise particulière est supérieure à la franchise générale, dans ce cas c'est la franchise particulière qui continue à s'appliquer.

Cette franchise générale ne s'applique pas aux garanties :

- Défense amiable ou judiciaire
- Bris de glaces

### VOS DECLARATIONS

**Vous déclarez que le bâtiment dans lequel sont situés les locaux professionnels assurés :**

- n'est pas construit en bardage métallique pour plus de 75%
- comporte 4 niveaux y compris sous-sols et mezzanines de plus de 10 mètres carrés

### LIMITATION MATERIELS ET MARCHANDISES

Vous déclarez que la valeur totale des matériels et marchandises (assurées ou non) n'excède pas le seuil correspondant à 320 fois la valeur en euros de l'indice Risques Industriels, soit 1870720 EUR.

**Au cas où la valeur des matériels et marchandises viendrait à dépasser ledit seuil en cours de contrat, vous vous engagez à nous le déclarer dans les 15 jours suivant la date où vous en avez eu connaissance et à nous régler la cotisation correspondant à cette aggravation de risque, conformément au paragraphe 'VOS DECLARATIONS des DISPOSITIONS GENERALES'.**

En outre notre engagement maximum sur matériel et marchandises (y compris frais annexes et pertes indirectes) ne peut en aucun cas excéder 1870720 euros.

### CLAUSES SOUSCRITES

\*\*\*\* Le présent document comporte une suite page 3 \*\*\*\*

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

DATE (Si différente de la date d'émission)  
LE \_\_\_\_\_  
VOTRE SIGNATURE



L'ASSUREUR





**Generali Iard**, Société Anonyme au capital de 59 493 775 euros - Entreprise régie par le Code des assurances  
552 062 663 RCS Paris - Siège Social : 7 boulevard Haussmann - 75009 Paris

**Generali Vie**, Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros - Entreprise régie par le Code des assurances  
602 062 481 RCS Paris - Siège Social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Suite aux dispositions particulières du contrat AP809223

page 3

210005 / LUCIE CA / 081654

### 998 CLAUSE PARTICULIERE AU CONTRAT

LES GARANTIES SONT ACQUISES AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE CLEM PROPRIETAIRE DU BIEN ASSURE QU'AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SARL CAROLINE PARENT AVEC RENONCIATION A RECOURS RECIPROQUE ENTRE EUX.

### COMPOSITION DU CONTRAT

Le contrat se compose des présentes Dispositions Particulières et des documents référencés ci-dessous, dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire.

DISPOSITIONS GENERALES 100% PRO FABRICATION ET NEGOCE n° GA5M52K ci-joint

### DUREE DU CONTRAT

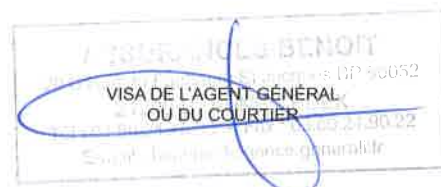
Un an avec tacite reconduction, avec possibilité de résiliation annuelle, moyennant un préavis de 2 mois avant le 01 février (date d'échéance anniversaire de votre contrat).

\*\*\*\* FIN DES DISPOSITIONS PARTICULIERES \*\*\*\*

Fait le 21 février 2017

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

DATE (Si différente de la date d'émission)  
LE \_\_\_\_\_  
VOTRE SIGNATURE



L'ASSUREUR